



---

## Excursions sur les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat Vente de cartes journalières

La Commune met à disposition des habitants de Cortaillod des cartes journalières, non datées, pour la saison de navigation 2022. Les associations, clubs, sociétés ou autres groupes sont exclus de cette offre.



Ces cartes journalières permettent de profiter d'une journée de croisière sur l'un des bateaux de la compagnie LNM (Navigation sur les trois-lacs). Elles sont vendues au prix de 10 fr. l'unité, valables tant pour les adultes et que pour les enfants.

A noter que tous les samedis, les enfants de 6 à 16 ans voyagent gratuitement !

Ces cartes sont en vente au guichet de l'administration communale ouvert tous les matins ou les après-midis sur rendez-vous.

---

## Subsides sur les abonnements Onde Verte 2 zones

La Commune accorde des subsides à hauteur de 25 % pour les abonnements plein tarif Onde Verte, zones 10-11. Pour rappel, sont exclues de cette prestation les personnes bénéficiant du tarif préférentiel « enfant/jeune ».

En outre, tout porteur d'un abonnement général CFF ou Onde Verte de 3 zones ou plus peut profiter d'un subside équivalent à celui versé pour les zones 10-11.

---

## Documents d'identité

Les vacances approchent, après deux années de pandémie, peut-être souhaitez-vous partir à l'étranger ?

Vérifiez suffisamment tôt la validité de votre carte d'identité et/ou de votre passeport !

Les cartes d'identité sont renouvelées au guichet de l'administration communale. Pour cela, il suffit d'apporter une photo-passeport récente ainsi que votre carte d'identité.

Carte d'identité adulte : 70 fr.

Carte d'identité enfant : 35 fr.

Quant aux passeports, ils ne sont délivrés que par l'administration cantonale, rue de Tivoli 22 à Neuchâtel, uniquement sur rendez-vous [www.ne.ch/passeport](http://www.ne.ch/passeport).

---

## Démarchage commercial

Le Conseil communal tient à rappeler qu'en aucun cas, il n'autorise ni ne cautionne toute démarche commerciale par téléphone ou par visite de sociétés, qui agissent prétendument avec l'accord de la Commune. Nous appelons à la plus grande prudence.



---

## Stop aux lingettes, stop aux bouchons !

Le dépôt de lingettes et autres articles d'hygiène (coton-tige, fil dentaire, etc.) dans les toilettes représente un véritable fléau pour les collectivités, ainsi que pour les bailleurs et les propriétaires.



Ce simple geste, d'apparence anodine, provoque de nombreuses perturbations dans la chaîne de traitement des eaux usées. Même si ces articles se disent biodégradables, ils ne se désagrègent pas dans l'eau et restent régulièrement accrochés aux aspérités des tuyauteries ou bloqués dans les coudes et rétrécissements de celles-ci, créant ainsi des bouchons que l'on peut retrouver tout au long du système d'évacuation des eaux, de la maison à la station d'épuration en passant par les pompes de relevage.

L'évacuation, le nettoyage, ainsi que les dégâts engendrés par ces dépôts génèrent des coûts importants à tous les niveaux et pour tous. Leur seule place est donc dans la poubelle !

---

## Rappel aux propriétaires de chien

Les propriétaires de chiens sont tenus d'informer l'administration communale de tout changement concernant leur animal de compagnie (acquisition, changement de détenteur, décès) afin que la base de données nationale Amicus soit mise à jour et que le vétérinaire en soit également informé.

### **IMPORTER UN ANIMAL DE COMPAGNIE**

Importer ou voyager avec un chat, un chien ou un furet demande quelques précautions afin que l'animal ne soit pas mis en quarantaine pour risque de rage dès son arrivée en Suisse. Les conditions d'importation varient selon l'âge de l'animal et le pays de provenance.

Une information complète est disponible sur le site du Service de la consommation et des affaires vétérinaires : <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/animaux/Pages/animauxdecompagnie.aspx>